

L'agence de notation Standard and Poor's confirme la notation « AA » de la Ville de Paris

La Ville de Paris se voit confirmer sa note « AA » auprès de l'agence de notation, meilleure note possible pour une collectivité locale française, signe de sa solidité financière et de la qualité de sa gestion.

La Ville de Paris prend acte du maintien par l'agence Standard & Poor's de sa note « AA » à long terme avec perspective négative à court terme.

L'agence évalue « la qualité de crédit intrinsèque » de la Ville à « AA », soulignant notamment que « l'économie parisienne » est « très forte », la situation de liquidité de la Ville est « exceptionnelle » et que sa gouvernance et sa gestion financière sont fortes. L'agence reconnaît, notamment, « la capacité de Paris à maîtriser ses dépenses » et son « endettement consolidé modéré ».

La stratégie budgétaire de la Ville est reconnue comme « claire ». L'agence salue la gestion de la dette « prudente et optimisée » ainsi que le « degré élevé de transparence financière » de Paris. Enfin, Standard and Poor's retient le « tissu économique diversifié » et le « niveau d'infrastructures très élevé ».

L'agence précise que « la perspective négative associée à la note à long terme de la Ville reflète désormais uniquement celle de la République française » (les collectivités françaises ne pouvant en toute état de cause être mieux notées que l'État).

Pour Julien Bargeton, adjoint en charge des finances, du suivi des sociétés d'économie mixte, des marchés publics, des concessions et de la politique des achats, « *la confiance exprimée par l'agence Standard and Poor's dans les fondamentaux financiers de la Ville de Paris rejoint celle des investisseurs, comme le démontre le taux moyen d'emprunt depuis le début de l'année, s'établissant à 1,29% pour une maturité moyenne de 17,1 ans. Cette situation permet à la Ville de poursuivre l'effort d'investissement nécessaire à l'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens* ».